



INFORMATION

TALLOIRES ESPACE LAC

Le 1^{er} octobre 2019,

Madame, Monsieur,

Beaucoup de désinformation est faite autour du devenir de Talloires Espace Lac et des berges du Lac d'Annecy sur notre belle commune. Cela m'amène donc à vous préciser quelques points, pour que chacun puisse se faire son propre avis en toute connaissance de cause.

⇒ **POURQUOI** une procédure à Talloires Espace Lac ?

Afin de valoriser le patrimoine communal et notamment l'Espace Lac, la commune a **entamé une réflexion en 2015** pour déterminer les meilleures réponses à apporter, **dans l'intérêt de la commune et de ses habitants.**

La procédure faite à Talloires Espace Lac découle également d'une **obligation légale récente (2017)** et du code général de la propriété des personnes publiques (articles L 2122-1 et suivants), qui impose une **mise en concurrence** pour mettre en location le domaine public à des fins économiques.

La réflexion a été menée avec les ressources communales mais aussi avec **l'appui de cabinets d'études** extérieurs : le cabinet DUMAS-LABAUME-CHATAIGNIER pour la valorisation foncière, complétée par une expertise du service de l'État - France Domaine, Pro Tourisme pour l'aspect touristique et marketing, ADP Avocat pour l'aspect juridique et enfin Plenétude pour l'état du bâti.

⇒ **QUEL DÉROULÉ** était fixé pour cette procédure ?

La loi prévoit que la commune organise librement la procédure sous réserve d'assurer la **meilleure mise en concurrence possible, tout en transparence et impartialité.** Il a donc été décidé de publier largement, dans divers espaces spécialisés, dans un journal d'annonces légales, entre autres.

Le dossier n'était pas directement disponible en ligne afin d'avoir une traçabilité des retraits et permettre de diffuser largement les éventuelles mises à jour et les réponses aux questions posées. En effet, si un candidat posait une question essentielle, la réponse était diffusée à tous. **Il n'existait donc aucune restriction quant au retrait du dossier** : chacun pouvait le demander, ce que certains d'entre vous ont d'ailleurs fait.

Lancée en décembre 2018, la procédure prévoyait une remise des candidatures et des offres en avril 2019. Puis une analyse permettant de classer les dossiers et poursuivre une phase de négociation avec 3 candidats, les mieux classés et sous réserve de l'obtention d'une note supérieure à 50/100.

Sélectionnés en mai 2019, les candidats ont été auditionnés le 14 juin et devaient nous remettre leurs offres finalisées le 28 juin au plus tard. La commission d'appel d'offres s'est réunie le 10 juillet dernier afin de noter les dossiers et faire une préconisation.

Depuis, nous travaillons avec le candidat le mieux classé à l'élaboration d'un bail qui **préserve les besoins et intérêts de chacun et notamment des habitants.**

⇒ **QUELS OBJECTIFS** animaient la collectivité lors de la procédure ?

Divers objectifs ont été fixés de manière claire :

- éviter que les installations ne se transforment en friches susceptibles de défigurer les berges du Lac d'Annecy ;
- s'assurer de la **conservation et à la mise en valeur** d'un espace naturel sensible, outre la préservation des vues sur un paysage exceptionnel ;
- contribuer au **maintien et au développement de l'animation de la vie locale, touristique et économique**, le site

constituant un espace de restauration, de loisirs et de détente apprécié des habitants de la commune, comme des nombreux touristes s'y rendant ;

Ces éléments figuraient dans le dossier de consultation. D'autres points n'étaient pas abordés mais malgré tout prégnants dans le cadre de la procédure. Car, si les candidats proposaient librement leur vision d'avenir du site, la commission d'appel d'offres n'aurait pas accepté n'importe quel projet et était vigilante à de nombreux points. **La commune étant par ailleurs libre de ne pas conclure en fin de procédure en cas d'absence de projet satisfaisant ou encore de refuser de donner à bail une partie des biens communaux si la commune n'y trouvait pas son intérêt.**

Ce point a ainsi été rappelé à chacun des candidats dans la convocation aux auditions. Le même ton était donné au début de chaque audition, puisque je n'ai pas manqué de rappeler que cet espace constitue l'un des derniers espaces publics au bord du Lac d'Annecy, qu'il était hors de question de le gâcher ou de le fermer et que **nous avons tous une grande responsabilité vis-à-vis de ce point.**

Dans cette logique, seront notamment inscrits au bail, conformément à nos sensibilités et aux souhaits du lauréat pressenti, sauf événements ponctuels : **la liberté d'accès au Lac pour le public, le respect de la servitude de marchepied, l'ouverture au public du ténement foncier, l'absence de fermeture des espaces, etc**

Au-delà de ces points, d'autres éléments nous semblent s'inscrire pleinement dans l'intérêt de la commune et de ses habitants mais ne peuvent pas être diffusés à ce jour, puisque la procédure n'est pas terminée et que le secret de cette dernière, donc du contenu des dossiers, s'impose.

⇒ **QUELLE COMMUNICATION** a été faite par la commune ?

Si je peux concevoir que la communication est jugée insuffisante par certains, je ne peux que m'opposer à ceux qui prétendent que tout cela s'est fait dans le secret le plus total.

En effet, outre ce qui a déjà été écrit, **nous avons décidé de partager l'information** en délibérant en conseil municipal, même si la loi ne nous l'imposait pas, **en juillet 2017** au moment de lancer l'étude touristique (délibération n°67/2017), **en juillet 2018** au moment de recruter notre conseil juridique (délibération n°57/2018) ou encore **en octobre 2018** pour acter du lancement de la procédure (délibération n°69/2018).

J'ai également eu l'occasion d'en parler aux traditionnels vœux annuels, lors des votes des budgets ou encore de l'évoquer à plusieurs reprises, y compris dans **les nouvelles de Talloires-Montmin, qui assurent un fil rouge de l'information communale**, dans **les parutions n°5 amorçant le besoin** de réfléchir à l'avenir du site, **n°9 avec la poursuite de la réflexion** autour de ce projet phare, **n°10 faisant un point** et annonçant le lancement d'une consultation à venir en automne 2018, **n°11 confirmant la procédure** et enfin **n°13 rappelant la procédure** en cours et la rénovation à venir.

L'aboutissement devait être et sera, outre un conseil municipal public (obligatoire cette fois), une large publication dans les nouvelles de Talloires-Montmin, comme nous avons pu le faire en début d'année avec la Savoyarde, et une réunion publique dans laquelle le futur lauréat pourra présenter son projet.

Partant, permettez-moi de vous assurer de la volonté communale de préserver et valoriser ce joyau communal sur chacun de ses aspects : l'environnement, le paysage, les finances communales, mais aussi le cadre de vie des habitants : l'accès et la jouissance de ce patrimoine naturel d'exception, dans la droite ligne de ce qui avait motivé l'acquisition du ténement foncier par la commune il y a plus de 30 ans maintenant.

Et si le conseil d'aujourd'hui délibérait pour l'attribution du bail emphytéotique, c'est bel et bien persuadé que cet outil juridique permettrait de garantir ces points, a minima pour les 40 prochaines années.

Jean FAVROT

Maire

